



DEMANDE D'INSCRIPTION ENFANT HORS COMMUNE

Horaires d'accueil de la garderie :
(Il n'y a pas école le mercredi)

Garderie matin	Interclasse	Garderie soir
07h00 - 08h20	12h00 - 13h45	16h15 - 18h30

L'avis favorable à l'inscription d'un enfant hors commune dans une école de Gond-Pontouvre ne peut être donné que si les effectifs des groupes scolaires le permettent et conformément aux modalités prévues à l'article L. 212-8 du code de l'éducation.

Voir page 3 « Avis du Maire de la commune de résidence ».

Nom et Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Sexe : F G

Lieu de scolarité :

Classe :

Etablissement scolaire fréquenté les années précédentes :

Parent 1 ou tuteur légal

Parent 2 ou tuteur légal

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ... / ... /

Date de naissance : ... / ... /

Adresse : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____ @ _____

E-mail : _____ @ _____

En cas de séparation ou divorce :

Garde alternée : oui non

En cas de séparation ou divorce :

Garde alternée : oui non

Profession : _____

Profession : _____

Employeur : _____

Employeur : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Parent ou tuteur responsable du paiement des factures

Allergies alimentaires :

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : oui non

Observations particulières concernant la santé de votre enfant que vous souhaitez porter à notre connaissance (maladies, ...) :

.....

.....

.....

.....

Autorisations :

- J'autorise mon enfant à être hospitalisé en cas de besoin.....: oui non
- J'autorise mon enfant à être pris en photo.....: oui non
- J'autorise mon enfant à partir seul *: oui non

** Les parents pourront autoriser leur(s) enfant(s) (CM1-CM2 seulement) à sortir seul(s) de la garderie à titre exceptionnel par une demande expresse et écrite remise à l'agent municipal, mentionnant obligatoirement l'heure à laquelle l'enfant pourra partir.*

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (âge minimum requis 13 ans)		
Nom complet	Téléphone	Lien de parenté

Remarques particulières :

.....

Paiement de la garderie et de la restauration scolaire (Prendre connaissance des tarifs « Hors commune »)

Prélèvement : oui* non

**si oui RIB à fournir et compléter le mandat de prélèvement SEPA pour toute nouvelle souscription ou changement de coordonnées bancaire.*

Motif de la demande de dérogation d'inscription d'un enfant hors commune :

.....

.....

.....

.....

Signature de la personne responsable ou du tuteur légal, précédant la mention manuscrite "*lu et approuvé et assure avoir pris connaissance du règlement des garderies et de la restauration et du règlement de l'accueil périscolaire et m'engage à le respecter*"

Signature :
(Obligatoire des deux parents
si ceux-ci exercent l'autorité
parentale en commun)

Parent 1
(ou tuteur légal)

Parent 2
(ou tuteur légal)

AVIS DU MAIRE de la commune de résidence

Conformément à l'article L.212-8 du code l'éducation, **la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :**

- 1° Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
- 2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;
- 3° A des raisons médicales.

- FAVORABLE à la scolarisation avec participation financière OBLIGATOIRE
- DEFAVORABLE à la scolarisation avec participation financière OBLIGATOIRE

A Signature,

Le / /

AVIS DU MAIRE

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Gond-Pontouvre, le / /
P. Le Maire,
L'Adjoint Délégué

PIECES A JOINDRE

- Copie intégrale du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Copie du carnet de santé justifiant des vaccinations ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
- Certificat de radiation en cas de changement d'école
- Jugement en cas de séparation ou divorce
- Attestation du quotient familiale de la CAF/MSA
- RIB et mandat de prélèvement complété et signé en cas de demande de prélèvement
- Autre

Lorsque la mairie vous aura informé de l'« Avis du Maire » et si celui-ci est favorable, nous vous remercions de prendre rendez-vous avec le(a) directeur(rice) de l'école afin qu'il(elle) procède à l'admission de votre enfant.

